



## *Les Brèves du conseil municipal du 12 décembre 2024*



Le conseil municipal, réuni en date du 12 décembre 2024 à la mairie, a délibéré.  
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

### **1) Rénovation logement rue de la Gare : résultat de la consultation**

La commission communale d'examen des offres s'est réunie, a analysé toutes les offres reçues et réalisé un classement pour l'attribution de 7 lots (2 lots infructueux serrurerie et nettoyage). Le montant des travaux s'élèvera autour de 235 930 € HT. La rénovation énergétique du logement et sa transformation en 2 appartements devraient démarrer en janvier 2025 pour une durée de 7 mois.

### **2) Rénovation Ecole maternelle Alexandre DUMAS et extension du périscolaire**

Avenant n°1 au lot 14 « menuiserie extérieure » attribué à Création Bois : des travaux ont été supprimés et d'autres rajoutés pour un montant total de 3 291 € TTC ; le montant du marché passe à 292 291 € soit une augmentation de 1.14%.

Malgré deux prolongations de délai pour effectuer les travaux, 3 entreprises ont pris du retard durant le chantier retardant l'intervention d'autres entreprises. Le conseil municipal a demandé au maître d'œuvre de calculer les pénalités de retard pour ces 3 entreprises seulement.

### **3) Longueur voirie communale : intégration lotissement des Energies 2<sup>ème</sup> tranche**

Les rues de ce lotissement (rue des Energies, Place du Court-Circuit et Chemin des Ampoules) ont été intégrées au domaine communal. La nouvelle longueur de la voirie communale est donc de 18 996 mètres linéaires, donnée qui rentre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement touchée par la Commune.

### **4) Vente du bâtiment du mille-club**

Compte-tenu de la vétusté du bâtiment qui nécessiterait dans un avenir proche d'importants travaux d'isolation et du fait que les associations puissent être relogées dans d'autres bâtiments communaux, les conseillers ont décidé de profiter d'une opportunité pour approuver la vente du mille-club. Actuellement, celui-ci est encore occupé par quelques associations. Des riverains du local communal sont intéressés par l'achat du bâtiment et du terrain pour le conserver en état dans un premier temps.

### **5) Cérémonie des 80 ans de la Libération de Volgelsheim le 05 février 2025 : feu d'artifice**

La commémoration débutera à 18h dans le parc de la salle des fêtes et toute la population y sera invitée. Parmi les différentes animations (cérémonie militaire, musique par l'Harmonie, chants par les écoliers, exposition d'objets, ...), les conseillers ont validé le feu d'artifice qui sera tiré par la société Alsace Art Pyrotechnie.

### **6) Association 1-2-3 cœurs : film**

L'association 1-2-3 cœurs de Strasbourg a produit un long métrage « Parce Que C'est Toi » sur le handicap et les aidants qu'elle propose à l'achat aux communes pour diffusion dans leurs salles municipales ou mise à disposition de leurs associations. L'objectif de l'association est de construire un complexe de bien-être dans un centre équestre pour des personnes en situation de handicap et leurs aidants. Les conseillers ont décidé d'acheter ce film (395 € pour 2 clés USB, des flyers et affiches) dans le but de sensibiliser les habitants à la cause du handicap.

### **7) Subventions exceptionnelles**

Une subvention de 725 € sera versée au club d'athlétisme pour financer la moitié de l'achat de nouveaux filets pour les panneaux amovibles de la cage à lancer.

L'association « Collections d'Alsace 39/45 » participera à la cérémonie des 80 ans de la Libération en exposant une quinzaine de mannequins en uniforme, des casques et des armes. Pour couvrir les frais de l'association et les remercier pour leur prêt gracieux, une subvention de 300 € leur sera versée.

## 8) Subventions de fin d'année aux associations extérieures

1 200 € sont provisionnés au budget chaque année pour des subventions à des associations non communales. Cette somme sera versée en 2024 à parts égales, soit 300 €, entre les associations suivantes : Huntington Espoir Grand Est, la ligue contre le cancer-comité du Haut-Rhin, Solidarité femmes 68 et Handi-chiens.



## A noter dans vos agendas

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Mercredi 08 janvier	Don du Sang	Salle des fêtes
Samedi 11 janvier à 20h30	Théâtre du Quiproquo « Le Fusible »	Salle des fêtes
Samedi 18 et Dimanche 19 Janvier	Vide dressing et salon bien-être	Salle des fêtes
Mercredi 05 février à 18h	80 <sup>ème</sup> Anniversaire de la Libération	Salle des fêtes



Suite à un incident survenu avec des cendres chaudes dans un conteneur « Emballages » de notre commune, voici le rappel du règlement intérieur de la CCARB : « Les cendres chaudes sont exclues du service public de collecte des déchets. La collectivité n'est pas responsable de la collecte, du traitement, de l'élimination ou de la valorisation des déchets ne correspondant pas à ces définitions. »

Quant aux cendres froides, celles-ci peuvent être déposées :

- dans le bac à ordures ménagères,
- en déchèteries : en petites quantités dans la benne à gravats.

Les cendres chaudes sont à manipuler avec vigilance

## FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée le **mardi 24 décembre après-midi**, le **vendredi 27 décembre** et le **mardi 31 décembre après-midi**.

## Achat de feux d'artifice, pétards... et dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année



Selon l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin, nous vous rappelons que jusqu'au 06 janvier 2025 : **l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices dits de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories F2, F3, F4, P1, P2 et T2 sont interdits** sur l'ensemble du territoire des communes du Haut-Rhin. **La distribution, la vente et l'achat de carburants**

**sont également interdits** dans tout récipient transportable, du samedi 28 décembre 2024 à 08h00 au jeudi 02 janvier 2025.

En cette période des fêtes de fin d'année, la mairie relaie comme chaque année quelques **recommandations de vigilance** : les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leurs véhicules dans le garage ou sur leur propriété. Ces conseils préventifs sont privilégiés afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

## Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 7 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.



*Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année*

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé